



Des assurances pour bien protéger vos enfants

Avec notre assurance épargne, notre capital de soutien et notre assurance invalidité pour enfants/jeunes, vous les protégez et leur offrez un précieux capital de départ pour leur avenir.

Assurance épargne pour enfants, pour bien démarrer dans la vie

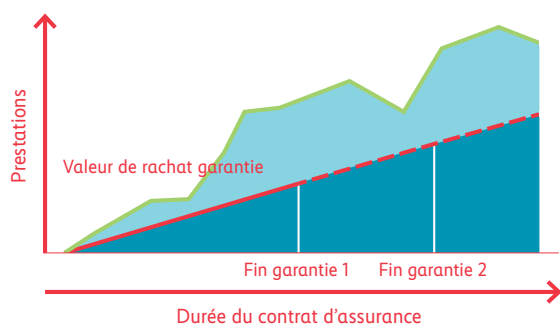
Vous souhaitez épargner pour la formation de votre enfant ou un autre objectif d'épargne? Avec notre assurance épargne pour enfants, vous constituez un **capital de départ** pour votre enfant et lui offrez ainsi la possibilité de réaliser ses projets d'avenir.

L'assurance épargne pour enfants répartie vos primes d'épargne entre un placement avec garantie limitée dans le temps et un placement investi dans des fonds, selon la solution de placement que vous choisissez. Vous avez également la possibilité d'opter pour un fonds de placement durable.

Au bout de dix ans, la Mobilière vous informera si un nouveau placement avec garantie limitée dans le temps peut vous être proposé et les conditions de celui-ci, une excellente occasion pour faire le point sur votre situation actuelle et vos nouveaux objectifs.

Les personnes assurées sont un enfant et un adulte. Grâce à la **libération du paiement des primes** en cas de décès et d'incapacité de gain de l'adulte, l'épargne de l'enfant est assurée car nous continuons à payer les primes pour vous.

Exemple d'une évolution favorable de votre avoir d'épargne.



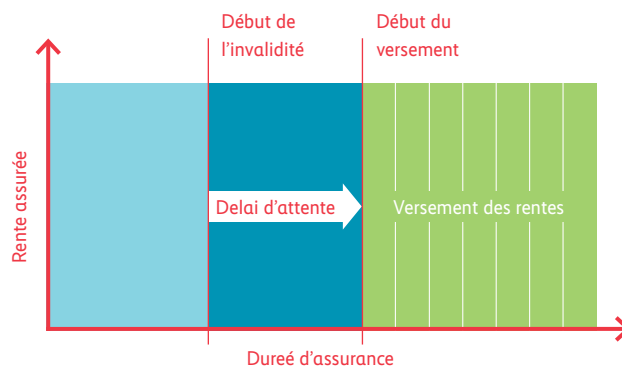
- Avoir du contrat
- Prestation en cas de décès
- Placement investi dans des fonds
- Placement avec garantie limitée dans le temps

Assurance invalidité pour enfants et jeunes, une protection idéale

Un événement imprévu, tel qu'un accident ou une maladie grave, peut avoir un impact considérable sur la vie d'un enfant. Il n'est pas rare que l'un ou l'autre des parents doive **arrêter de travailler**, pour se consacrer entièrement à son enfant dont l'état nécessite des soins, ce qui pèse sur les revenus de la famille. Notre assurance invalidité pour enfants/jeunes vous aide à **couvrir les besoins financiers** de votre famille et **améliore ainsi sa qualité de vie**.

Vous pouvez assurer votre enfant dès le 31^e jour qui suit sa naissance. L'assurance invalidité pour enfants/jeunes vous offre **deux avantages exclusifs**:

- Tant que le droit à la prestation existe, vous bénéficiez d'une rente versée jusqu'à l'âge de 100 ans.
- Grâce à **l'assurabilité garantie**, la personne assurée peut, une fois l'âge de 26 ans atteint, maintenir la police avec les mêmes prestations, sans nouvel examen de santé, en la transformant en assurance d'incapacité de gain pour adultes, dans la mesure où aucun cas de prestation n'est survenu.



Vous profitez d'un service personnalisé d'aide et de conseil

L'invalidité par suite de maladie ou d'accident de votre enfant peut avoir de **lourdes conséquences** pour vous et vos proches. Les premières semaines sont souvent très difficiles et demandent beaucoup d'énergie. En effet, vous devez non seulement faire face à la maladie ou aux conséquences de l'accident de votre enfant, mais aussi vous adapter aux exigences d'un **nouveau quotidien**.

En cas d'invalidité, nous vous offrons un service d'aide et de conseil afin de faire face à cette nouvelle situation. Les experts de Protekta Assurance de protection juridique SA, une filiale de la Mobilière, sont là pour vous: **ils vous expliquent comment procéder au mieux, et répondent à vos questions** concernant les services sociaux, les pouvoirs publics et les assurances. En outre, nous vous soutenons dans toutes les démarches pratiques et administratives liées à une invalidité assurée. Nous prenons en charge les frais pour des **spécialistes externes** de votre choix jusqu'à concurrence de 2000 CHF par cas.

Un capital de soutien pour votre enfant, une aide financière précieuse

Nous offrons à vous et à votre enfant une solution judicieuse pour compléter l'assurance invalidité pour enfants/jeunes ou l'assurance épargne pour enfants: l'assurance **en cas d'événement grave**. En font notamment partie les maladies graves et les accidents qui peuvent changer radicalement la vie d'une famille. Les parents sont rarement préparés à de tels coups du sort et à la réorganisation qui s'en suit, se trouvant ainsi confrontés à d'énormes difficultés. Grâce à notre capital de soutien, vous bénéficiez d'une **aide rapide** en cas d'événement grave assuré, qui vous garantit un **soutien financier** durant les premières semaines. Ce capital peut par exemple être utilisé pour payer des frais de transport, de cure, de séjour à l'hôtel, de babysitting ou d'autres services ménagers.



Vue d'ensemble de nos assurances pour enfants et jeunes

Prévoyance libre (pilier 3b)	Assurance épargne pour enfants	Assurance invalidité pour enfants et jeunes
Type d'assurance	Assurance épargne constitutive d'un capital. Les primes d'épargne sont investies dans le placement garanti et dans le fonds de placement sélectionné.	Assurance invalidité pour enfants et jeunes à la suite d'une maladie ou d'un accident .
Prestations	<p>En cas de vie de l'enfant: Votre avoir correspond à la somme du placement garanti, du solde du compte d'excédents et de la valeur des parts du fonds de placement.</p> <p>En cas de décès de l'enfant: 101% de la somme du placement garanti et de la valeur des parts du fonds de placement, à laquelle s'ajoute le solde de votre compte d'excédents.</p> <p>En cas de décès ou d'incapacité de gain de l'adulte: Libération du paiement des primes.</p>	En cas de besoin de soins de l'enfant ou d'incapacité de gain du jeune: la couverture d'assurance comprend les risques maladie et accident. La rente est versée trimestriellement une fois le délai d'attente de 12 mois écoulé. Le montant de la rente correspond au niveau de besoin de soins/degré d'incapacité de gain.
Participation aux excédents	La participation aux excédents du placement garanti est versée une fois par an sur un compte d'excédents .	La participation aux excédents est accordée dès le début du contrat sous la forme d'une réduction de prime . Si cette couverture est combinée avec l'assurance épargne, la participation aux excédents est versée sur un compte d'excédents .
En complément	Capital de soutien pour enfants/jeunes en cas d'événement grave: vous choisissez le capital souhaité – 20 000 CHF, 30 000 CHF ou 40 000 CHF. Lorsqu'un événement assuré survient, nous vous versons 100 % du capital de soutien.	Capital de soutien pour enfants/jeunes en cas d'événement grave: vous choisissez le capital souhaité – 20 000 CHF, 30 000 CHF ou 40 000 CHF. Lorsqu'un événement assuré survient, nous vous versons 100 % du capital de soutien.
Service d'aide et de conseil	–	En cas d'invalidité, vous bénéficiez de conseils et d'une assistance personnalisés.
Financement	Paiement mensuel des primes. Prime d'épargne d'au moins CHF 50.– par mois .	Primes périodiques. Périodicité possible: annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle. Si combiné avec l'assurance épargne pour enfants: périodicité mensuelle.
Imposition fiscale durant la durée d'assurance	Les possibilités de déduction des primes du revenu imposable sont limitées et varient selon les cantons (cela vaut également pour l'assurance en cas d'événement grave).	Les possibilités de déduction des primes du revenu imposable sont limitées et varient selon les cantons (cela vaut également pour l'assurance en cas d'événement grave).
Imposition des prestations	<p>En cas de vie de l'enfant: L'avoir du contrat n'est pas imposé comme revenu.</p> <p>En cas de décès de l'enfant: Dans certains cantons, la prestation est soumise à l'impôt sur les successions.</p> <p>Capital de soutien en cas d'événement grave: le capital versé doit être imposé comme revenu.</p>	<p>Les rentes sont entièrement soumises à l'impôt sur le revenu.</p> <p>Capital de soutien en cas d'événement grave: le capital versé doit être imposé comme revenu.</p>

Vos avantages en un coup d'œil

L'assurance épargne pour enfants

- **Un capital de départ**

Cette solution vous permet d'aider financièrement votre enfant pour sa formation ou pour un autre projet.

Vous pouvez librement choisir si le capital épargné est directement versé à l'enfant à échéance du contrat ou si vous préférez que celui-ci vous soit versé.

- **Un soutien financier**

La Mobilière prend en charge les primes en cas de décès ou d'incapacité de gain de l'adulte assuré.

L'assurance invalidité pour enfants et jeunes

- **Une rente garantie**

En cas de besoin de soins/incapacité de gain par suite de maladie ou d'accident, vous recevez une rente garantie.

Vous pouvez ainsi combler vos lacunes financières et maintenir votre niveau de vie antérieur.

- **Service personnalisé d'aide et de conseil**

Nous offrons un service personnalisé d'aide et de conseil pour les démarches liées à un besoin de soins ou une incapacité de gain.

- **Rente jusqu'à 100 ans**

En cas de survenance d'un cas de prestation, la rente assurée est versée aussi longtemps que subsiste le droit aux prestations et au maximum jusqu'à l'âge de 100 ans.

- **Assurabilité garantie**

À l'expiration du contrat, la police peut être prolongée de manière garantie et sans nouvel examen de santé sous la forme d'une assurance d'incapacité de gain pour adultes, dans la mesure où aucun cas de prestation n'est survenu jusque-là.

Le capital de soutien en cas d'événement grave

- **Aide d'urgence au bon moment**

Grâce au versement unique d'un capital de soutien, cette assurance vous offre, ainsi qu'à vos proches, une aide d'urgence et un soutien financier pour faire face aux conséquences d'un événement grave.

- **Un soutien rapide**

En cas de survenance d'un cas assuré, le capital de soutien est versé rapidement.

- **Un complément idéal**

Cette assurance est le complément idéal de nos assurances pour enfants.



Nous sommes là pour vous. Quoi qu'il arrive.

La Mobilière vous propose diverses assurances: avec nos assurances en cas de décès ou d'incapacité de gain, nous garantissons votre sécurité financière et celle de votre famille. Et avec nos assurances épargne, nous vous aidons à atteindre vos objectifs d'épargne, quoi qu'il arrive.

En parfaite sécurité avec la Mobilière

Ancrage coopératif

De par son caractère coopératif, la Mobilière privilégie les intérêts des assurés.

Perspective à long terme

Prudente et financièrement solide, la Mobilière opère dans une perspective à long terme.

Partout à votre disposition

Grâce à la densité de son réseau d'agences générales, la Mobilière est à votre disposition partout en Suisse.

Compétente et indépendante

La Mobilière est la plus ancienne société d'assurances privée de Suisse.

Intéressé? Trouvez
votre agence générale
sur mobiliere.ch

Cette brochure est un document à caractère publicitaire et seuls les conditions d'assurance et les documents contractuels font foi.